

A découvrir de beaux paysages
Sejour en Val d'Aoste
du dimanche 23 au dimanche 30 Juin 2019
(8 jours-7 nuits) dates à confirmer
N° 2019-02



**Le séjour est ouvert aux adhérents
du Comité Départemental des Alpes-Maritimes inscrits à l'activité de
randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2019 avec assurance RC. Ouverture possible à
d'autres licenciés FFRP avec licence 2019 et assurance RC.**

Nombre de participants : 12 au minimum
plus un ou deux accompagnateurs en fonction du nombre de participants.
Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage (sur la base de 4 personnes par voiture)

AU PROGRAMME

- 5 randonnées vous seront proposées au cœur d'un site idyllique, possibilité de plusieurs niveaux, prévues dans les secteurs du Grand Paradis, de Val Veny, de Val Ferret, du Val de Rhème,...
- 1 journée libre

HEBERGEMENT

L'hébergement est assuré dans un hôtel familial 3* situé à Aymavilles, dans un site calme et magnifique avec des vues panoramiques incroyables. Sa position centrale aux pieds du mont « Gran Paradiso » est le point de départ idéal pour les passionnés de randonnée dans diverses vallées.

COUT DU SEJOUR

490€ par personne, supplément single 25€ par nuit en fonction des disponibilités
En pension complète, boissons vin et eau comprises
Primes d'assurance individuelle 21€ (facultatives) lors de l'inscription, non comprises.

Le prix comprend :

- La pension complète, du dîner du 1^{er} jour au déjeuner (panier repas) du dernier jour.
- L'accompagnement des randonnées par un animateur breveté.

Le prix ne comprend pas :

- Les frais de co-voiturage
- Les visites
- Les assurances facultatives 21 € (annulation, interruption)
- Les pourboires
- Les dépenses personnelles

INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions sont ouvertes auprès de la commission séjour, envoyer mail à : martine.chech@gmail.com
Suivant le nombre de pré-inscrits, **la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au plus tard le 23 février 2019.**
S'il est décidé de réaliser ce séjour, le Comité proposera aux pré inscrits un bulletin d'inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte 100 €.

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi (annexe 11).

PAIEMENTS

Acompte de 100 € à la pré-inscription. Date limite 23/02/2019.
Primes d'assurance 21 € (facultatives mais fortement recommandées) à souscrire dès l'inscription.
Solde du séjour avant le 23/04/2019 par chèque à l'ordre du CDRP06 ou par carte bancaire (Gold, Visa Premier...). Les instructions pour paiement CB vous seront communiquées par mail.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 23/03/2019 : restitution de l'acompte 100€.
- Annulation faite entre le 22/03/2019 et le 23/05/2019 : retenue de 100€
- Annulation postérieure au 22/05/2019 : retenue de 100% du montant total du séjour.

(Les sommes retenues seront remboursées par l'assurance si vous avez souscrit l'assurance annulation et dans le cas d'une annulation justifiée) Cf. Notice sur les assurances jointe (annexe 10)

DIVERS

Une réunion des participants pourra être organisée en mai 2019.

Conditions générales de vente (annexe 12 bis) consultable sur le site du CDRP06 (www.cdrp06.org).